Image not found or type unknown

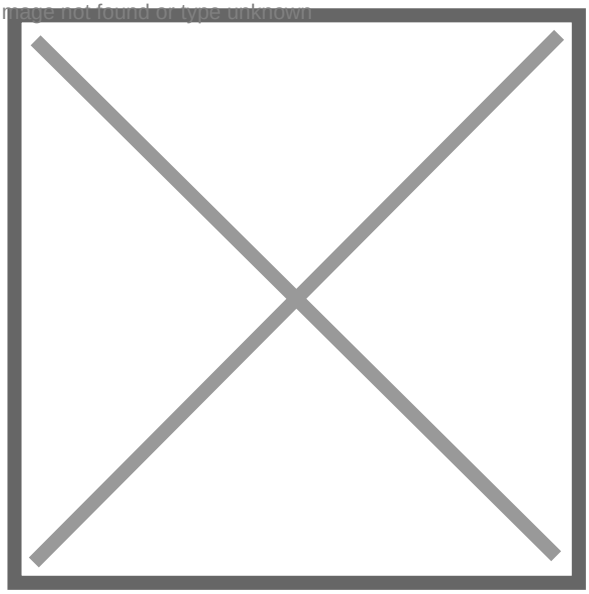

Règlement facture suite intervention chauffagiste

Par **Yohann31**, le **31/03/2021** à **19:59**

Bonjour

J’ai dû faire intervenir mon chauffagiste pour un problème sur le conduit d’évacuation des fumés et d’arrivée d’air de celle-ci. Des détonations sur le conduit commun des chaudières ont eu pour conséquence que le conduit relié à mon appartement se déboîtait, entrainant ainsi des rejets de monoxyde de carbone dans mon habitat. L’origine du dommage n'a pu être identifié le jour de l’expertise. De ce fait le syndic ne veut pas prendre en charge la facture du passage du chauffagiste en arguant que les garanties Dommages Ouvrage du syndic ne sont pas mobilisables pour cet événement. La remise aux normes des conduits d’évacuation a été particulièrement long laissant ainsi tous les habitants de l'immeuble sans gaz pendant 1 mois (ce qui nous a obligé à nous doucher à l'eau gelée^^).

Je me retrouve donc avec la facture à ma charge, mon propriétaire ne voulant pas non plus la payer. Pouvez-m'éclairer concernant les responsabilités de chacune des parties dans ce problème. (propriétaire, locataire, copropriété)

Par **Tisuisse**, le **01/04/2021** à **08:40**

Bonjour,

Vous avez la possibilité de contacter votre ADIL qui vous indiquera quoi faire, comment le faire. S'agissant d'un conduit de cheminée dans une partie commune, les locataires n'en sont

pas responsable. En cas de litige, les courriers sont à adresser, en recommandé avec AR, non pas au syndic en sont nom mais libellés comme suit :

Syndicat des copripriétaires du .... (adresse le l'immeuble)

S/c (sous couvert) de .... (nom du syndic)

... (adresse du syndic)

Bonne chance.

Par **nihilscio**, le **01/04/2021** à **09:34**

Bonjour,

En général, c'est celui qui a commandé qui paie.

Vous auriez dû demander à votre bailleur de remettre le conduit de fumée en état. Un locataire n'a normalement pas de contact avec le syndic.

Par **BrunoDeprais**, le **02/04/2021** à **16:03**

Bonjour

Le CO ne provient pas du conduit de fumé, mais d'un souci de combustion dans la chaudière.....

De plus il est inodore.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés